

Une nouvelle étape du processus de hausse généralisée des frais dans l'enseignement supérieur

« Si elle se déploie selon la logique des petits pas plutôt que de la 'grande' réforme menée tambour battant, la politique de hausse des frais d'inscription est bel et bien en marche » avaient écrit, en 2015, les auteurs d' *Arrêtons les frais, pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*¹. Lors du colloque au Sénat contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s du samedi 19 janvier 2019, David Flacher a déconstruit les mécanismes à l'œuvre qui expliquent l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants non communautaires décidée par le gouvernement. C'est sa présentation qui est reprise ici.

David Flacher

Université Technologique
de Compiègne, CIDES

J'appartiens au groupe de recherche ACIDES, acronyme d'Approche critique et interdisciplinaire des dynamiques de l'enseignement supérieur qui travaille, depuis sept ans, sur les transformations de l'enseignement supérieur et notamment sur la question des frais d'inscription.

Les transformations s'appuient, dans des pays de plus en plus nombreux, sur les préceptes avancés par la théorie du capital humain, préceptes selon lesquelles l'étudiant est un investisseur rationnel, l'éducation est un investissement comme un autre et le marché le bon outil de coordination des acteurs.

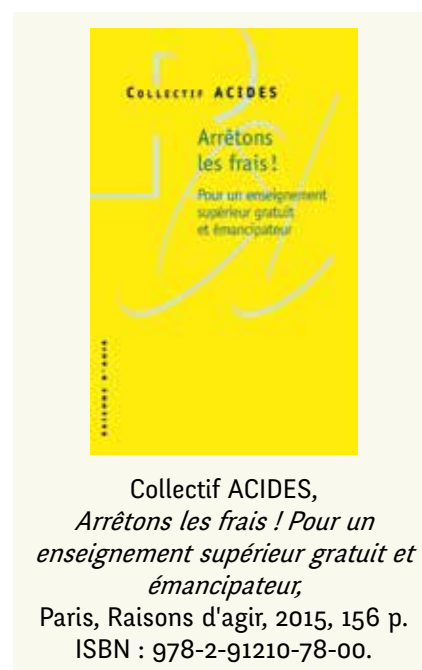
La critique de cette théorie, que nous développons à la fois théoriquement et empiriquement, nous conduit à prendre le contre-pied systématique de ces préceptes. On peut retenir au moins deux points à propos de

la hausse des frais dans le cadre de « *Bienvenue en France* » :

- d'une part, cette hausse des frais pour les étudiants étrangers est injuste ;
- et d'autre part, les frais d'inscription – si nous les acceptons pour les étrangers non communautaires – vont inévitablement s'étendre en largeur et en hauteur. En largeur à tous les étudiants, et en hauteur à des coûts bien plus élevés que ceux qui sont annoncés aujourd'hui.

Autrement dit, on a là deux bonnes raisons de se convaincre que la hausse des frais d'inscription annoncée concerne vraiment tout le monde. Notre livre, *Arrêtons les frais, pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, publié en 2015, est quelque peu précurseur dans sa déconstruction des processus en œuvre.

Passons en revue ces deux messages et les arguments associés. Premier



message : c'est un combat juste de se battre contre les frais d'inscription. Deuxième message : ces frais d'inscription concernent les Français et, plus largement, les Européens tout autant que les étrangers non communautaires.

¹ Séverine Chauvel, Pierre Clément, David Flacher, Hugo Harari-Kermadec, Sabina Issehnane, Léonard Moulin, Ugo Palheta, Editions Raisons d'agir, 2015.

Concernant le premier message, je voudrais commencer par évacuer l'argument selon lequel les étudiants non communautaires seraient des formes de passagers clandestins bénéficiant d'un système éducatif sans le financer. Les études commandées par Campus France² en 2014 montraient déjà que ces étrangers non communautaires rapportent davantage (4,65 milliards d'euros) qu'ils ne coûtent au pays (3 milliards d'euros au maximum). Et si l'on veut raisonner plus largement, un certain nombre d'entre eux resteront travailler en France et y paieront des impôts, alors que la France n'aura pas subventionné l'ensemble de leur scolarité. Donc l'argument du passager clandestin ne tient pas la route.

Deuxième message : l'argument selon lequel les frais d'inscription permettraient de favoriser l'équité, notamment en ciblant les familles les plus aisées, est totalement faux. Nulle part il n'est question de réduire les frais pour les étudiants étrangers d'origine modeste. Les bourses dont il est question, outre qu'elles sont en petit nombre, sont des bourses au mérite et non pas des bourses sur critères sociaux. Et même là où la tarification dépend des revenus des parents, à Sciences Po par exemple, elle ne concerne que les Français et les Européens ; en outre, les frais d'inscription ne sont pas réellement progressifs. Les efforts reposent essentiellement, non pas sur les familles les plus aisées, mais sur la classe moyenne. Enfin, ces frais d'inscription contribuent toujours davantage à une polarisation entre établissements de plus en plus riches d'un côté et de plus en plus pauvres de l'autre. C'est pourquoi il n'y a rien à attendre, à moyen terme, de la stratégie d'exonération évoquée par le

ministère : seuls les établissements les plus riches pourront se permettre l'exonération des frais d'inscription, ceux-là même qui attireront les enfants des classes les plus aisées.

Nulle part dans le monde il n'a été observé que la hausse des frais produisait une attractivité redistributrice. Aucun établissement n'a intérêt à aider les populations les moins favorisées. L'État aura toujours intérêt à supprimer les bourses et à les remplacer par des prêts. En Angleterre, cinq ans après la hausse très forte des frais d'inscription – qui sont passés de 3 300 livres à 9 000 livres en 2012 –, les bourses étudiantes, appelées *maintenance grants*, ont été supprimées au 1^{er} janvier 2016 pour laisser la place aux prêts.

Par ailleurs, les frais d'inscription ne sont pas un vecteur d'efficacité au sens économique du terme. Contrairement à ce que dit la théorie du capital humain, les frais d'inscription ne permettent pas que les meilleurs étudiants se sélectionnent seuls et que les moins bons renoncent. Les frais n'incitent pas non plus à l'effort. On sait que les individus ont d'autant plus tendance à s'engager dans des études supérieures qu'ils appartiennent à des milieux sociaux favorisés. En conséquence, les frais d'inscription constituent en réalité un outil puissant de reproduction sociale au détriment de l'ascenseur social.

Les frais d'inscription ne permettent pas non plus de répondre aux besoins de financement de l'éducation. Partout dans le monde, lorsque les frais d'inscription augmentent, cela s'accompagne par une baisse des dotations publiques aux établissements. On le constate en observant une fois encore le cas anglais où le quasi triplement des frais d'inscription s'est accompagné (et cela a été dit très explicitement) d'une baisse de 40 % des subventions publiques aux établissements.

Alors, on pourrait me dire : « *Vous faites un procès d'intention, sur la base d'expériences étrangères. Le cas français pourrait faire figure d'exception* ». Or il se trouve que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a fait un énorme impair : alors que, le 10 décembre, la ministre avait envoyé une lettre expliquant que les frais d'inscription étaient extrêmement importants pour permettre un meilleur accueil des étudiants en France, le lendemain, les services du ministère envoyaient, aux responsables des universités, une autre lettre identifiant les frais d'inscription pour les étrangers non communautaires comme un moyen de financer le désengagement de l'État (en particulier, en matière de glissement vieillesse technicité, l'un des points de friction habituels entre personnels et ministère).

Ce point m'offre une transition assez naturelle pour vous expliquer, et c'est mon deuxième message, pourquoi les frais d'inscription vont s'étendre en largeur et en hauteur si nous ne parvenons pas à faire reculer le ministère sur la question des frais d'inscription pour les étrangers non communautaires. Je vais avancer trois arguments.

Premier argument : s'il veut poursuivre son désengagement, l'État n'aura, de toutes façons, pas d'autre choix que d'étendre la mesure au-delà des étrangers non communautaires et là, il suffit de lire le récent rapport de la Cour des comptes pour s'en convaincre.

Deuxième argument : cette stratégie des petits pas a été énoncée à plusieurs reprises. C'est quoi la stratégie des petits pas ? C'est introduire et étendre progressivement les frais d'inscription à différentes populations pour éviter une réaction collective des étudiants. On peut trouver les prémices de cette stratégie

² Campus France est un organisme public créé en 2010 qui a pour but de promouvoir à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français. Il est issu du regroupement de trois structures : ÉduFrance, Egide et le CNOUS et est placé sous la tutelle conjointe des ministres en charge de l'enseignement supérieur et des affaires étrangères (<https://www.campusfrance.org/fr>).



le cite encore, « *il faut bannir les mots de concurrence et d'excellence qui sont détestés par les syndicats d'étudiants et d'enseignants et les remplacer par les mots d'ouverture et de diversité* ». Le slogan « *Bienvenue en France* » ne vient pas de nulle part.

Enfin, troisième argument, sur lequel les débats sont moins avancés malgré leur importance, selon moi, qui pourrait expliquer une probable généralisation à venir des frais d'inscription : ils sont conçus

aussi comme une manière d'accroître l'endettement des étudiants. Mais pourquoi vouloir accroître l'endettement des étudiants ? A l'évidence, cela pourrait rendre les étudiants beaucoup plus dociles et beaucoup moins revendicatifs sur le marché du travail. Ce n'est pas une pure vue de l'esprit. En Angleterre encore, on observe que les jeunes sur le marché du travail sont désormais sous le joug de leur dette étudiante, alors qu'en termes financiers, l'État anglais n'a quasiment rien gagné sur le plan comptable : les économies réalisées suite à son désengagement en matière de dotations aux établissements sont perdues par l'argent qu'il doit mettre pour garantir les prêts pour les étudiants dont les taux de défaut dépassent aujourd'hui les 30 %.

Pour conclure, pour éviter le scénario d'une marchandisation globale de l'enseignement supérieur, il est donc plus que crucial de refuser cette hausse des frais d'inscription pour les étrangers non communautaires, et donc de faire reculer le gouvernement sur son projet, et probablement aussi exiger qu'il en soit de même pour l'ensemble des étudiants, dans l'ensemble des établissements publics.

et politique de hausse des frais d'inscription dans un certain nombre de principes qui ont été édictés dans les années 1980 par l'OCDE et la Banque mondiale et, dans les années 2000, par la stratégie de Lisbonne.

C'est en 2004 que toute ambiguïté est définitivement levée, avec le rapport Aghion Cohen remis au Premier ministre d'alors, Jean-Pierre Raffarin : ce rapport appelle à l'expérimentation des frais d'inscription comme moyen de financement de l'enseignement supérieur. Les auteurs précisent, je les cite, que « *pour éviter de se heurter à un front de résistance interne et externe qui conduirait à l'échec, la réforme doit être menée pas à pas, sans proclamations trop tonitruantes* ». Il s'agit donc de construire une réforme alternant phases de hausses – focalisées sur certaines populations afin d'éviter les mobilisations – et phases d'harmonisation, au nom d'une soi-disant équité entre les étudiants. Cela a commencé avec l'université Dauphine et Sciences Po, puis s'est étendu aux écoles d'ingénieurs publiques, telles que les Ecoles centrales, les Mines, Télécoms, l'école des Ponts et même l'Ecole polytechnique, avec son fameux *bachelor*, qui coûte entre douze et quinze mille euros par an.

Aujourd'hui, c'est au tour des étudiants étrangers non communautaires et demain, évidemment, de tout le monde.

Des rapports récents, tels que ceux de France Stratégie³ et de *think tanks* comme Terra nova, ainsi que certains travaux de la Conférence des présidents d'université (CPU), ont livré des scénaris clé en main pour la hausse des frais d'inscription. La Cour des comptes n'est pas en reste. La désormais fameuse note de Robert Gary-Bobo, révélée par les *MacronLeaks* (l'ensemble des courriels piratés et diffusés sur Internet juste avant le second tour de l'élection présidentielle) parle des frais d'inscription comme du nerf de la guerre et fixe des objectifs très clairs, en précisant qu'il est important de les tenir cachés car ils sont explosifs : entre 4 000 et 8 000 euros en licence, 10 000 euros en master et jusqu'à 20 000 euros pour les grandes écoles. Parallèlement, il définit un plan de communication – cette note est vraiment intéressante et je vous encourage à la lire⁴ – pour faire avaler l'amère pilule : je

³ Placée auprès du Premier ministre, France Stratégie formule des recommandations au pouvoir exécutif, organise des débats, pilote des exercices de concertation et contribue à l'évaluation *ex post* des politiques publiques.

⁴ <https://wikileaks.org/macron-emails/emailid/50687>